



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BÉDOIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20240229-DE-2024-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024
Publication : 01/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 29 février 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 24/02/2024

Date de publication : 01/03/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt neuf février, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M.

Christophe CHAUMARD.

Était absent non excusé : M. MICHEL FELDMANN.

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. David MALINGE, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-009

OBJET : LOTO DES ECOLES - ATTRIBUTION DE BONS CADEAUX

RAPPORTEUR: Mme Stéphanie CIPOLLA

Comme chaque année, la commune de Bédoin est sollicitée pour participer au loto des écoles et notamment pour l'attribution de bons cadeaux, utilisables dans les commerces de la commune, souhaitant s'associer à cette opération.

Il est proposé de renouveler la participation communale en allouant un montant de 240 € TTC de bons cadeaux, au profit du loto des écoles.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer un montant de 240 € de bons cadeaux afin de contribuer à l'organisation du traditionnel loto des écoles.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le :
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT



La secrétaire de séance, **Carole PERRIN**